

Révélations

Le blanchiment d'or foireux de Bazin

« l'Africain »

Patricia Tourancheau

Libération, 23 octobre 2004

Le prétendu « chargé de pouvoir » de la famille Bongo et un avocat ont été écroués.

Fils d'un gros chef d'entreprise du BTP de Vienne (Isère), Olivier Bazin, 36 ans, mène une vie très dangereuse entre la France et l'Afrique. Il vient de plonger à Paris pour un trafic d'or et blanchiment de fonds, de mèche avec un avocat du barreau de Paris, M^e Stéphane Boulin, 52 ans, qui a, lui aussi, été expédié en prison.

Bazin tenait à N'Djamena (Tchad) des établissements de jeu qui, dit-il, appartiendraient en sous-main à la famille du président du Gabon, Omar Bongo. Voilà trois ans, il a été mandaté par le fils Ali Bongo pour négocier en France des dizaines de lingots d'or et récupérer du cash. Il a alors déniché un intermédiaire avocat dans le XVI^e arrondissement de Paris, M^e Boulin qui a trouvé des

clients « *contre une commission de 5 à 10 %* ». Selon l'enquête de la 1^{re} division de police judiciaire de Paris, « *six transactions qui portent chacune sur 10 kilos d'or, monnayés à chaque fois entre 100 000 et 150 000 euros, ont été réalisées entre janvier et juin 2002* ».

Le septième échange, le 27 juin 2002, échoue car Farouk, homme de main de « *l'Africain* » Bazin, dépouille l'acheteur potentiel de sa mallette lestée de 150 000 euros avant son entrée au cabinet de M^e Boulin. Et ce client, industriel de son état, a déposé plainte.

« Vert de rage »

Une nouvelle transaction prévue en juillet 2002 tourne à la bagarre. Echaudé par le vol qui eut lieu au pied de ses bureaux, M^e Boulin organise

cette fois l'échange chez un confrère du quartier, M^e R. Mais au cours de l'opération, un gros bras de Bazin subtilise l'argent liquide du client, ou plutôt de son représentant, avocat lui aussi et « vert de rage ». Voilà M^e Boulin sommé de dédommager son confrère. Mais comment ? M^e Boulin ne roule pas sur l'or, même si ce n'est pas faute de s'y employer. Selon un enquêteur, « *M^e Boulin demande alors à un ami de détourner 120 000 euros de sa société, c'est un abus de bien social, puis ouvre un compte sur lequel il dépose cette somme* ».

Rapt

Les ennuis commencent aussi pour Bazin, le « *chargé de pouvoir* » ou prétendu tel de la famille Bongo. Car son associé A., ancien légionnaire et mercenaire, ne le trouve pas partageur. Le 30 juillet 2002, Bazin attend sur le quai de la gare Lyon-Perrache le TGV pour Paris, quand cinq hommes encagoulés et armés l'enlèvent. Ils invoquent un commanditaire en colère

à cause d'une « *dette* ». Ils l'embarquent à bord d'un fourgon, direction la capitale pour le confronter à son créancier. Sur une aire d'autoroute entre Macon et Tournus, Bazin réussit à s'échapper puis dépose plainte à la gendarmerie de Dijon.

Au bout de huit mois, les cinq ravisseurs âgés de 39 à 53 ans sont interpellés en Seine-Saint-Denis, dans l'Ain et le Rhône. La victime du rapt a été confondue comme escroc cette semaine à Paris, et les avocats ont été démasqués.

Olivier Bazin et ces deux derniers ont été mis en examen jeudi pour « *contrebande et blanchiment* ». Bazin a été épinglé en plus pour « *vols avec violence en réunion* », et M^e Boulin pour « *faux, usage et recel d'abus de bien social* ». Tous deux ont été écroués. Placé sous contrôle judiciaire mais très décontracté, M^e R. nie en bloc avec humour : « *Mais non, il n'y a pas de plainte, pas de transaction et pas de mallette !* » Il est vrai qu'à son cabinet, le jour du rendez-vous, nul n'a vu la couleur de l'or.